

Quelques pistes pour une autre économie de l'entreprise

Respectable Loge, Louise Michel, Orient de Limoges, Région 5

Mots-clefs : Création, Entreprise, Formation, Résultats, Répartition

Des fragilités de l'entreprise qui perdurent

Un nombre important d'entreprises cessent leur activité au bout de deux ou trois ans. Le constat est fait, les statistiques perdurent dans ce sens et la Covid va consacrer encore plus durement cette tendance. Nous avons voulu explorer un peu plus les causes et proposer des actions pour éviter ces situations qui sont toujours des drames humains, personnels pour le chef d'entreprise en échec, mais aussi pour ses salariés et toutes les familles, voire pour leurs fournisseurs, mais aussi pour les organismes sociaux souvent impactés par ce phénomène.

A – le chef d'entreprise sans permis

Aussi surprenant que cela puisse paraître, si on nous oblige à apprendre le code de la route et à passer un permis de conduire, il n'y a aucune obligation de formation pour qui veut créer une entreprise ! On a même récemment supprimé une obligation minimum de formation d'une semaine pour certains créateurs. On nous vante dans le nouveau monde la création d'entreprise avec un simple clic ! Comme si c'était si simple...

Celui qui crée une entreprise est en général un bon professionnel maîtrisant son métier. Le fait de la créer implique de maîtriser un nouveau métier dont les techniques s'apprennent au fil du temps... ou plutôt au fil des problèmes qu'il rencontre. Et puis vient un problème plus grave... parfois une erreur fatale... et la seule solution est de déposer le bilan. A ce moment-là, entre solitude, angoisse de l'échec, pression des débiteurs, honte personnelle, le drame est consommé et pour certains la pression psychologique est telle qu'ils mettent fin à leur vie. S'ajoute à cela les conséquences pour la famille, le logement, les enfants, la vie future, où rien n'est épargné.

B – le chef d'entreprise sans moyens

Un autre élément est la recherche de financements, nécessaires tout au long de la vie d'une entreprise. Le dialogue avec les financeurs, les banques sont difficiles, pas toujours compréhensibles, et revient en permanence une antienne : « manque de fonds propres ». Combien savent de quoi il s'agit ? Qui en comprend l'importance ? Et comment doit-on anticiper pour éviter ce fameux « manque » ? En fait tout dépend bien sûr d'une bonne gestion (au fait il faut en avoir appris les règles...) et surtout de la façon d'utiliser les résultats annuels de l'entreprise. Il ne suffit pas de gagner de l'argent, de faire des bénéfices, il faut surtout bien les utiliser.

C – le chef d'entreprise sans repères

Nous parlons d'avoir une bonne gestion, et de se former à ses règles. Mais la seule obligation c'est de tenir une comptabilité, de s'appuyer sur un comptable et de déterminer à quel montant d'impôt l'activité amène à payer. C'est l'objet de la comptabilité, pas autre chose, et surtout pas de gérer. Elle ne constate que le passé, et uniquement sous l'angle financier (on pourrait dire, elle rend borgne et myope, c'est tout). C'est comme si le tableau de bord de notre voiture n'indiquait que le montant de l'essence consommée et des taxes payées.

Alors le chef d'entreprise est complètement démuné, il lui faut maîtriser d'autres informations sur l'avancement de son activité, il n'a aucun indicateur sinon ceux qu'il se fabrique, au fil de l'eau, en fonction de ses découvertes et ses apprentissages. Parfois c'est avec la survenance d'un incident, d'un problème qu'il s'en rend compte et se le crée. C'est ce qu'on appelle les indicateurs de gestions extracomptables... Mais souvent il est trop tard, la catastrophe est déjà arrivée.

Des pistes pour permettre une pérennité de l'entreprise

A - la formation initiale

La formation initiale du chef d'entreprise est un élément majeur de sa future réussite. Ce sont les trois premières années qui sont en jeu. Un dispositif adapté selon les types d'entreprises doit être remis en place sous la tutelle des Chambres consulaires, tel qu'il a déjà existé voire de façon améliorée.

Il doit aborder toutes les connaissances nécessaires à la conduite d'une entreprise, gestion, comptabilité, social, commercial, etc.

Ces dispositifs ont montré leur preuve pour accompagner les créateurs d'entreprises, ils existent encore parfois mais de manière facultative. Il serait simplement rendu obligatoire en conditionnant le bénéfice des aides et subventions de quelque genre qu'il soit.

B – l'affectation des résultats de l'entreprise

Une règle unique devrait s'appliquer à toute entreprise dès lors qu'elle réalise un résultat (après impôts) : un tiers de ce montant est obligatoirement affecté aux fonds propres, ce qui lui permettra d'investir et de se financer. Sur la part restante, toute distribution de dividendes devra voir une somme équivalente distribuée aux salariés.

Cette règle, si elle semble vertueuse doit permettre d'abonder la pérennité financière de l'entreprise tout en apportant à chacun de ses acteurs, propriétaires et salariés un juste revenu. Il y a par exemple un dispositif similaire dans les SCOP.

C – le pilotage de l'entreprise

C'est un élément essentiel que de connaître à tout moment « où on en est » et donc pour le chef d'entreprise d'avoir des indicateurs pour la piloter. On n'imagine pas un avion sans tableau de bord. Il faut que chaque entreprise en ait un. Simplement il est unique et adapté à chaque entreprise quelle qu'elle soit. Toutes les entreprises d'une certaine taille en ont mais pas les plus petites.

Avec l'assistance des Chambres consulaires, chaque chef d'entreprise dans les deux premières années de son activité devrait en réaliser un. Il y a lieu aussi de lui donner un caractère obligatoire en identifiant les indicateurs de gestion qui informeront de la situation réelle de l'entreprise. Combien d'entre elles arrivent face aux difficultés sans même savoir pourquoi ? Il n'y a toutefois pas de modèle-type, il y a donc lieu de les créer de façon individuelle, d'où la nécessité d'être assisté.

D – le soutien du chef d'entreprise en grande difficulté

Beaucoup d'entrepreneurs se trouvent en grande souffrance morale face aux difficultés économiques, et loin de pouvoir les aider dans leur rôle de gestionnaire d'entreprise, il existe une association appelée APESA (Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aigüe) qui finance 5 séances chez un psychologue aux entrepreneurs qui lui font appel. Il faudrait généraliser les actions de veille et présenter à tous les dispositifs qui leurs sont destinés. Un échec professionnel est toujours possible, il ne peut se traduire par la mort d'un homme.

Des dispositifs pour sécuriser entreprises et chefs d'entreprise

- **organiser et structurer la formation des chefs d'entreprise, la rendre obligatoire dès leur création.**
- **répartir autrement de façon obligatoire les résultats de l'entreprise : 30% affectés aux fonds propres, si distribution de dividendes pour la part restant, un montant équivalent pour les salariés.**
- **organiser et assister le chef d'entreprise pour qu'il détermine ses indicateurs de gestion avec l'assistance des chambres consulaires, et possède pour chaque entreprise un tableau de bord lui permettant de connaître sa situation exacte.**
- **soutenir et assister les chefs d'entreprise en difficulté via des réseaux d'associations tel l'APESA**